



A TOULOUSE, LA CHAMBRE REGIONALE

DES COMPTES ÉPINGLE

LA GESTION DU STATIONNEMENT...

Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

Depuis le début de notre action **en faveur d'une rupture ou d'une véritable renégociation du contrat avec Q-Park**, nous n'avons cessé de proclamer que **la durée de la DSP était complètement disproportionnée en rapport à la fois à son périmètre, mais surtout des investissements très limités demandés au délégataire.**

En effet, à par remettre en état des parkings **existants donc déjà bâtis**, Q-Park n'a créé qu'un seul nouveau parking en ouvrage, le parking du Village.

Un investissement minime représentant 95 places, soit un tout petit parking, chacun peut le vérifier quand on utilise les parkings des communes alentours ou parisiens.

En contrepartie de ces remises en état et du nouveau micro-parking à construire, **en 2004 Mme Goueta a signé un contrat engageant Colombes pour la durée faramineuse de 30 ans** incluant le bénéfice énorme de plus de 1000 places de stationnement payant sur voirie!

En 2011, M. Sarre a n'a pas osé rompre le contrat et a porté le nombre de places de stationnement payant sur voirie à près de 1500 !

Résumons, 30 ans de délégation donc 30 ans de recettes dans les parkings en ouvrages, mais surtout 30 ans de recettes des horodateurs et badges résidents.

En 2011, nous avons dénoncé la disproportion entre les investissements minimes et les recettes énormes garanties par la DSP.

Nous avons publié ces chiffres qui n'ont à ce jour ni été démentis ni contredits, ils ont même été confirmés en les comparant à une ville sœur de Colombes, qui elle a négocié la rupture de son contrat avec Q-Park, La Seyne sur Mer :

COLOMBES 80.000 habitants / LA SEYNE / MER 60.000 habitants

| | | |
|------------------------------|------------------------|------------------------|
| Recette brute pour Q-Park | 41.876.680,00 € | 32.000.000,00 € |
| Investissements sur la durée | 17.139.345,00 € | 14.000.000,00 € |
| Marge brute | 59 % | 56 % |
| Places de parking payantes | 1375 | 1080 |

Et dans le même temps, alors que Q-Park va réaliser une marge brute ahurissante de 59 % soit près de 20 millions d'€, Colombes dans le même temps va perdre plus de 1,5 millions d'€ !!!!

Alors quelle analogie avec la Chambre Régional des Comptes d'Occitanie et le contrat de Colombes?

Et bien la chambre dénonce la durée excessive des DSP de Toulouse.....et nous sommes dans la même configuration :

2.1. Des durées de contrat excessives

L'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage fait l'objet de 14 contrats de concession conclus avec trois opérateurs. La chambre note que 8 contrats présentent une durée excédant 30 ans, pouvant aller jusqu'à 45 ans, sans que cette durée trouve sa justification dans les contraintes imposées par le contrat. Elle observe que la durée de 25 ans des contrats de concession des parkings Victor Hugo et Carmes paraît d'autant plus excessive que ces ouvrages ont été construits bien antérieurement à la conclusion du contrat en 1991 (respectivement en 1959 et 1966), et que les concessionnaires n'ont réalisé que des travaux d'aménagement. La procédure de délégation en cours doit permettre un rééquilibrage des contrats, dont la durée devra être étroitement corrélée aux durées d'amortissement des investissements réalisés par le concessionnaire.

L'ordonnateur estime que la logique économique justifie une approche globale d'un ensemble de parkings aux caractéristiques très diverses, les excédents des uns permettant de financer le déficit des autres. La chambre ne souscrit pas à une telle analyse. Elle souligne d'une part que la logique économique dont fait état l'ordonnateur s'appuie notamment sur des différences de fréquentation dont il est très difficile d'anticiper les évolutions à long terme, d'autre part qu'une approche globale est très difficilement lisible, tandis que la durée d'amortissement permet une approche réaliste et sûre des coûts d'investissement supportés par le délégataire fournit donc une base solide pour déterminer la durée des contrats de délégation.

La chambre régionale des comptes d'Occitanie confirme bien que les durées des DSP sont bien excessives, elle estime que 25 ans est déjà une durée injustifiée.

Et nous à Colombes, Mme Goueta a signé
pour encore plus longtemps....30 ans !!!

ANNULATION !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com, et nous diffuserons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur www.lecolombesquej aime.fr